



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal 20 mars 2026 à 20 h 00

Nombre de membres afférents au conseil municipal et en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 16/03/2026 Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de motricité de l'école maternelle, sous la présidence de M. TISSOT-GUERRAZ Max le plus âgé des membres du conseil.

Le quorum est fixé à 8 membres. Il est procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents : M. Éric GAILLARD, Mme Catherine BILLARD, M. Guillaume BRUN, M. Aurélien BURGER, Mme Sylviane BOUCHARD, Mme Cassandre DELERIS, M. Cyril GOUDARD, Mme Christine KERWICH, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, M. Maurice OBERLE, Mme Jennifer PUTELAT, M. Max TISSOT-GUERRAZ

Absents excusés : Mme Eliane NAMBOTIN donne pouvoir à Mme Sylviane BOUCHARD, Mme Noa BRABANT ROBIN donne pouvoir à M. Cyril GOUDARD

Le quorum est atteint.

Madame Cassandre DELERIS conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et laisse la parole à Monsieur Max TISSOT-GUERRAZ, doyen de cette assemblée, pour présider l'élection du maire. Il donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal est installé.

20h15, Arrivée de Monsieur Hervé MORIN

Désignation du secrétaire de séance : Cassandre DELERIS

Désignation des scrutateurs : Cassandre DELERIS et Jennifer PUTELAT

La secrétaire de séance appelle les élus pour procéder au vote du maire.

Election du maire

Le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Éric GAILLARD est candidat.

Après dépouillement, Monsieur Éric GAILLARD obtient 15 voix et est élu Maire de la Commune.

Monsieur GAILLARD prend la présidence et remercie les membres du Conseil Municipal.

Fixation du nombre de postes d'adjoints

Le maire rappelle que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints soit un effectif maximum de 4 adjoints comme lors du précédent mandat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à quatre (4) le nombre des adjoints à élire.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire précise que pour la première fois les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Monsieur le Maire présente la liste reçue avec en tête de liste Madame Sylviane BOUCHARD. Il n'y a pas d'autre liste.

Après dépouillement la liste de Madame Sylviane BOUCHARD obtient 15 suffrages.

Le conseil municipal élit la liste de Sylviane BOUCHARD et installe :

- Madame Sylviane BOUCHARD en qualité de 1^{ère} adjointe ;
- Monsieur Cyril GOUDARD en qualité de 2^e adjoint ;
- Madame Eliane NAMBOTIN en qualité de 3^e adjointe ;
- Monsieur Maurice OBERLE en qualité de 4^e adjoint.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la Charte de l'élu local.

Divers

- Course du Cœur

Monsieur GOUDARD rappelle que la Course du Cœur s'arrête dans notre commune le 28 mars prochain. Il invite les personnes intéressées à se rendre disponible pour accueillir les coureurs et leur servir une collation. Le RDV est donné au Parc du Château le 28/03/2026 à 8h45. Arrivée prévue des coureurs 9h20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Eric GAILLARD

La secrétaire de séance
Cassandre DELERIS

